

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2455

Rénovation des installations thermiques - Lancement de la phase travaux du programme 2017 -  
Opération n° 60021849 - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5 -  
Programme n° 20020

Direction de la Construction

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 OCTOBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 OCTOBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 OCTOBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 OCTOBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), Mme BESSON (pouvoir à M. CLAISSE), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. BRAILLARD, M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINI), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme SANGOUARD (pouvoir à M. HAVARD), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2455 - RENOVATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES - LANCEMENT DE LA PHASE TRAVAUX DU PROGRAMME 2017 - OPERATION N° 60021849 - AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-5 - PROGRAMME N° 20020 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet «Tous arrondissements - Rénovation des installations thermiques».

Par délibération n° 2016/2144 du 6 juin 2016, vous avez approuvé la révision des autorisations de programme dont celle «Rénovation des installations thermiques 2015-2020» n° 2015-5, programme n° 20020 «Travaux du propriétaire tous secteurs».

Par délibération n° 2016/1820 du 18 janvier 2016, vous avez approuvé le lancement des opérations de rénovation des installations thermiques (lancement du programme 2016 et des études en vue du programme 2017) et l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5, programme n° 20020.

Les opérations de rénovations thermiques répondent à des objectifs multiples :

- mettre à niveau les installations existantes, améliorer la fiabilité et les conditions de gestion et d'exploitation ;
- minimiser le risque de pannes, en renouvelant régulièrement les installations devenues vétustes ;
- mettre à la disposition des occupants des installations plus saines, plus confortables ;
- limiter les coûts de fonctionnement, par des installations techniques plus fiables et plus performantes ;
- diminuer la pollution urbaine et la production de gaz à effet de serre de nos bâtiments.

Le programme détaillé et pluriannuel de ces rénovations est tenu à jour grâce à une concertation permanente entre les services assurant l'entretien, la gestion et la rénovation des installations, et les occupants des bâtiments.

Une liste indicative de neuf sites pour les RIT 2017 a été établie, correspondant à une prévision de dépenses portant le montant de l'opération à 1 800 000 €(dont 50 k€d'études) qui seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5 «Rénovation des installations thermiques 2015-2020», programme 20020 «Travaux du propriétaire tous secteurs».

Toutefois, si des impossibilités techniques ou des urgences liées à des pannes irréversibles le justifient, ce programme pourra être modifié.

En particulier, dans le cas où la Ville de Lyon souhaiterait lancer ultérieurement un «contrat de performance énergétique», il y aurait lieu de retirer de la liste le site concerné par cette expérimentation.

Chaque site donnera lieu à une opération de nature distincte au sein des opérations globales proposées à votre approbation. La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée en interne par la Direction de la Construction, assistée dans certains cas par des bureaux d'études privés.

Les marchés de travaux et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués en application de la réglementation relative aux marchés publics en vigueur.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2016/1820 du 18 janvier 2016 et n° 2016/2144 du 6 juin 2016 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la réglementation relative aux marchés publics en vigueur ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1 – Le lancement de la phase travaux de l'opération n° 60021849 «Rénovation des installations thermiques 2017» est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5 «Rénovation des installations thermiques 2015-2020», programme 20020 «Travaux du propriétaire tous secteurs».

2 – M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.

3 - Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20020, opération n° 60021849, AP n° 2015-5 et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonctions diverses, selon la décomposition des échéanciers prévisionnels suivants, susceptibles de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2016 : 40 000 €;
- 2017 : 1 760 000 €

4 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l’attribution et à l’encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l’Adjointe déléguée,

Nicole GAY